

## La GRC a fait de lui un trafiquant: Alain Olivier réclame 47,5 millions

**Brian Myles**

5 septembre 2007

Société

**Alain Olivier a finalement entamé son témoignage, hier, dans la poursuite de 47,5 millions de dollars qu'il a intentée contre la Gendarmerie royale du Canada (GRC), 18 ans après sa condamnation à mort, en Thaïlande, pour trafic d'héroïne. La méthode controversée de la «provocation policière» sera au coeur de cette affaire, qui n'a pas fini d'embarrasser la police fédérale.**

Il n'avait que 26 ans, il était «gelé» du matin au soir et il cherchait un moyen rapide de faire fortune pour se droguer encore un peu plus dans les terres accueillantes de Gibsons, en Colombie-Britannique. Alain Olivier était en déroute, à l'été 1987, lorsqu'il s'est pris d'admiration pour deux durs à cuire qui s'habillaient comme les caïds de l'émission de télé Miami Vice et parlaient comme les mafieux du film Scarface. Il n'a pas su les reconnaître pour ce qu'ils étaient: deux policiers de la GRC résolus à le piéger.

En deux ans, Olivier a tissé avec les agents doubles Barry Bennett et Denis Massey des liens étroits qui l'ont amené à se rendre en Thaïlande, en février 1989, où il a été arrêté et emprisonné pour son implication dans un complot avorté en vue d'importer 2,4 kilos d'héroïne au Canada. Un agent double de la GRC, Derek Flanagan, est mort dans cette opération bâclée en Thaïlande.

Condamné à la peine de mort, Olivier a passé huit ans dans les geôles thaïlandaises — dont trois années enchaîné «comme un animal» — avant d'être expédié au Canada, où il est toujours sous le coup d'une probation. Avant de rencontrer les agents Bennett et Massey, Olivier ne détenait aucun antécédent judiciaire. Lorsque les policiers de la GRC de la Colombie-Britannique ont amorcé l'«opération déception», ils ont confondu Alain Olivier avec son frère jumeau Serge.

Les policiers de la GRC ont également obtenu des renseignements d'un informateur rémunéré, Jean-Marie Leblanc, qui est aujourd'hui introuvable. Leblanc oeuvrait à Gibsons sous le pseudonyme de Glenn Barry. Il était devenu «comme un père» pour Alain Olivier, à qui il avait promis tant une carrière dans l'industrie de la pêche touristique que de la drogue en quantités illimitées. À la condition qu'Olivier affirme devant ses prétendus partenaires du monde interlope, Bennett et Massey, qu'il avait déjà importé de l'héroïne et qu'il pourrait le refaire pour eux.

Alain Olivier est tombé dans le panneau. «Ils avaient l'air de deux gars qui étaient carrément dans le milieu. Ils avaient le langage des trafiquants, les grosses voix du monde qui a vu, entendu et "dealé" des choses», a-t-il dit hier devant le tribunal.

Dans un premier temps, Olivier a indiqué à la cour qu'il était prêt à bien des bassesses pour assouvir sa consommation de cocaïne et d'héroïne. La perspective d'une consommation illimitée est venue lui donner «des pincements au coeur». Dans un deuxième temps, il a affirmé qu'il s'était rendu en Thaïlande sous la menace de Glenn Barry. Selon son témoignage, Barry lui aurait laissé entendre, en juillet 1987, que Bennett était le tueur à gages de l'organisation. Et qu'il n'hésiterait pas à le tuer s'il n'allait pas en Thaïlande. Olivier a pris peur lorsque Bennett est parti en excursion de pêche avec un homme et qu'il est revenu seul. Il a trouvé sur le bateau du sang et deux cartouches de calibre 9 mm. Barry aurait indiqué à Olivier que l'homme avait trop parlé, qu'il compromettrait leurs projets criminels et qu'il serait «le prochain à y passer» s'il s'ouvrait la trappe à son tour. «Ça m'a passablement troublé», a-t-il dit.

Dans un document de synthèse, le procureur général affirme que l'incident du bateau était tout au plus «une blague» concoctée par Barry et Bennett. La défense affirme en outre que la GRC avait des motifs raisonnables de croire qu'Alain Olivier était déjà engagé dans des activités criminelles en raison de ses déclarations faites aux agents Bennett et Massey au sujet de ses contacts en Thaïlande et de son implication de longue haleine dans le complot d'importation. L'affaire se poursuit aujourd'hui.